

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

/

Délibération n° 2024D116

Le Conseil communautaire, convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 28 octobre 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

31 Présents :

AIZENAY : S. ADELEE, M. TRAINÉAU, F. MORNÉ, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET
APREMONT : G. CHAMPION
BEAUFOU : J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS
MACHE : C. NEAU
PALLUAU : G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

12 Absents excusés (dont 9 pouvoirs) :

AIZENAY : F. ROY (pouvoir à S. ADELEE), R. URBANEK (pouvoir à F. MORNÉ), C. BARANGER (pouvoir à I. GUERINEAU)
APREMONT : S. BUFFETAUT (pouvoir à G. CHAMPION)
BEAUFOU : D. HERMOUET (pouvoir JP BODIN)
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX (pouvoir à D. PASQUIER)
MACHE : F. RAGER (pouvoir à C. NEAU)
PALLUAU : M. BARRETEAU (pouvoir à G. BUTEAU)
POIRE-SUR-VIE (LE) : N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET (pouvoir à G. PLISSONNEAU)

6 Absents :

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY
GENETOUZE (LA) : S. GUIDOUX
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, Ch. DURAND

Objet : Étude de faisabilité pour la mise en place d'une ligne régulière de transport collectif entre Aizenay, Le Poiré sur Vie et Bellevigny.

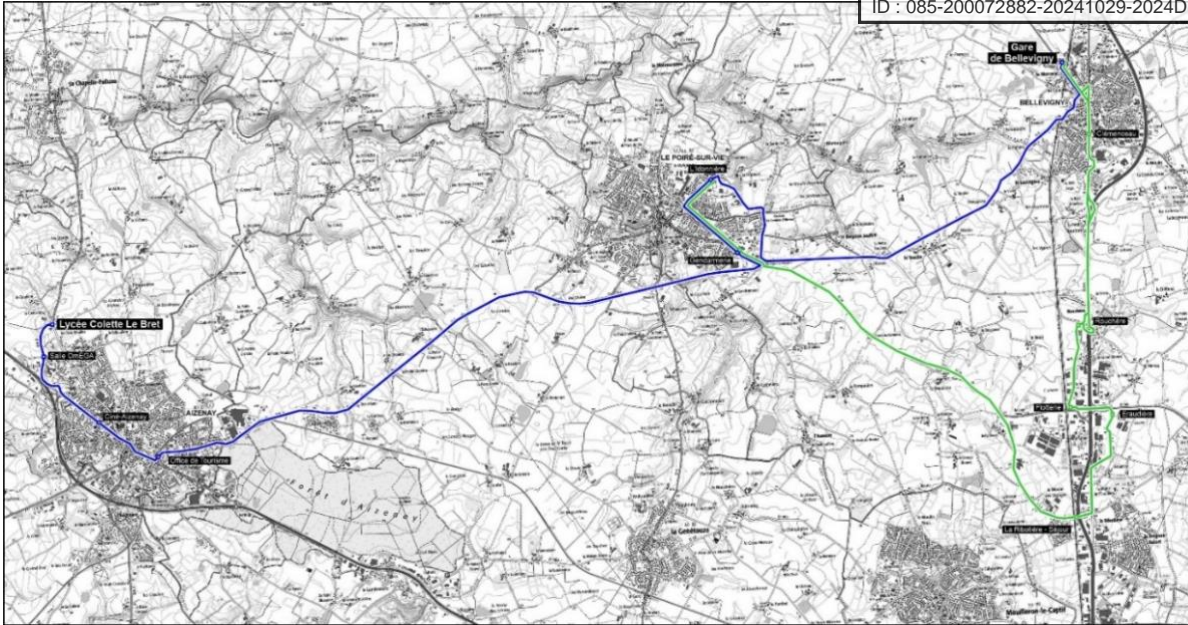
Madame la Vice-Présidente rappelle qu'une étude a été lancée pour étudier la faisabilité d'une ligne régulière de transport collectif entre Aizenay / Le Poiré-sur-Vie et Bellevigny.

Cette étude menée par le bureau d'études TTK a proposé plusieurs scénarios et comparé les itinéraires, les horaires et les correspondances possibles.

Les scénarios sont basés sur un fonctionnement du lundi au vendredi (entre 6h et 21h) toute l'année, soit 260 jours de fonctionnement.

Le scénario retenu comprend 2 lignes qui permettront de :

- Rejoindre Nantes/Montaigu/Clisson depuis Aizenay ou Le Poiré-sur-Vie
- Rejoindre La Roche-sur-Yon depuis Le Poiré-sur-Vie (via ligne 7 Impulsyon)
- Rejoindre les ZAE depuis Le Poiré-sur-Vie / Bellevigny / et la ligne TER Nantes/Montaigu/Clisson
- Rejoindre les ZAE à Aizenay
- Assurer des liaisons entre ces 3 communes



La gare de Bellevigny est un pôle majeur de mobilité du territoire, cette liaison depuis Aizenay et Le Poiré-sur-Vie vers Bellevigny permettra des correspondances avec les trains. Une enquête récente à la gare de Bellevigny a d'ailleurs indiqué que près de 40 % des usagers de la gare interrogés pourraient être intéressés par ce projet de navette (70 réponses « oui » ou « je ne sais pas » sur 176 réponses).

Les 3 communes concernées représentent 55,13 % de la population du territoire et cumulent 72,87 % des emplois, soit plus de la ½ de la population et près de ¾ des emplois.

Le montant annuel du service est estimé par le bureau d'études à 500 000 € HT (600 000 € TTC). Il comprend 4 postes principaux : le coût de la conduite (frais de personnel en heures), le coût de roulage (énergie par kilomètre), le coût de mise à disposition de deux véhicules diesel (par jour et par véhicule) ainsi que des frais de structure (montant forfaitaire par an).

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le principe d'une expérimentation de ce nouveau service pendant une durée d'un an, avec une participation des usagers à définir, qui pourrait se situer entre 1 € et 1,50 € par trajet.

Il est toutefois précisé que le marché public qui sera lancé prochainement permettra la reconduction du contrat pour trois autres périodes d'un an, soit un contrat d'une durée maximale de 4 ans. La date prévisionnelle de démarrage de ce nouveau service est septembre 2025.

Pour participer au financement de ce service, une demande de subvention au titre du fonds vert "développer les mobilités durables en zones rurales" sera déposée prochainement.

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe d'une expérimentation de ce nouveau service pendant une durée d'un an.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-neuf octobre deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU